

**REGLEMENT DE CONCOURS OUVERT DU 20 JANVIER AU 8 MARS 2024
CREATION D'UN LOGO POUR L'ASSOCIATION LES TROUBADOURS.**

1. Présentation de l'association.

- Le nom de l'association : Les Troubadours.
- Quelques éléments sur l'histoire de l'association.

L'association Les Troubadours a été créée il y a 22 ans, le 6 février 2002.

Son but est de promouvoir les arts et la culture. Jusqu'à maintenant sa principale activité a été celle d'organiser des cours d'instruments de musique, notamment (piano, guitare), mais aussi de djembé, danse ainsi que d'éveil musical il y a quelques années, à Saint-Jean-de-Tholome. Toutefois, comme son but l'indique, son champ est vaste et toute activité artistique et culturelle en dehors de la musique peut être source d'intérêt pour les Troubadours. D'ailleurs, son nouveau bureau tient beaucoup à développer de nouvelles initiatives. Ses adhérents, tant les élèves que les enseignantes et enseignants participent activement à la vie du village en proposant des prestations artistiques lorsque cela est possible. L'esprit d'ouverture et d'engagement pour développer la culture à Saint-Jean-de-Tholome est très présent dans les choix faits par notre association.

2. Objectifs du concours et points importants à retenir :

L'association Les Troubadours organise un concours pour la création de son logotype. Celui-ci devra :

- Refléter les valeurs de l'association et ainsi définir son image de marque.
- Permettre de proposer une identification simple et représentative des activités de l'association.
- **Les mots clés partagés par l'équipe sont :**
Joie, créativité, découverte, ouverture, dynamisme, diversité artistique, engagement, intérêt pour la vie du village.
- Autres caractéristiques à respecter :
 - Le logo devra être simple, facile à mémoriser.
 - Il devra ne pas faire l'objet d'effets dégradés, d'ombres ou de lumières.
 - Il convient de penser à son accessibilité (choix des couleurs, avoir un contraste suffisant, créer un symbole, une icône ou une image, prendre une police adéquate).
 - Il doit être fonctionnel c'est-à-dire adaptable en utilisation grand ou petit format, déclinable en couleur comme en noir et blanc.
 - Il doit être une création originale, non plagée.

3. Organisateur du concours.

Le concours de création du logotype est organisé par l'association Les Troubadours.

4. Conditions de participation.

Le concours est ouvert à toute personne motivée ayant un certain niveau de compétences dans le domaine du design graphique et répondant aux conditions du concours.

5. Modalités de participation et calendrier.

Le concours est ouvert du 20 janvier au 8 mars 2024 inclus.

Le candidat proposera un modèle de logo original en couleur et en noir et blanc (chacun sur une feuille A4 distincte). Ses 2 feuilles seront envoyées à l'adresse de l'association Les Troubadours.

Dans la même enveloppe (C4), il faudra ajouter une enveloppe fermée nommée : « Fiche de candidature et attestation sur l'honneur » (sans évoquer ni le nom, ni le prénom de l'auteur.e).

À l'intérieur il faut placer la fiche de candidature de l'auteur.e et l'attestation sur l'honneur préalablement remplie et signée (il s'agit d'une seule feuille). Cette dernière sera recensée séparément, afin d'éviter une éventuelle influence parmi les membres de l'association. Les réponses seront à envoyer (ou à déposer) à l'adresse suivante :

Association Les Troubadours
Mairie de Saint-Jean-de-Tholome
22 Impasse de l'Alpestre
74250 Saint-Jean-de-Tholome

6. Consignes de création.

Le logo n'a pas de forme prédéfinie (carré, rond, rectangle, etc.), il devra faire apparaître les mots : Les Troubadours. Le logo devra être lisible et facilement identifiable. Il devra pouvoir s'adapter à différents formats et à différents supports, imprimés ou numériques.

7. Contraintes techniques et remise du logo.

Le fichier du logotype sera réalisé au format 180 mm x 180 mm sur fond blanc ou transparent. Le logo devra être aussi disponible sous forme numérique au formats suivants : .jpg / .png. / .ai / .eps (vectoriel) La résolution numérique du fichier sera de 300 dpi minimum. La taille du fichier ne devra pas excéder 5 Mo.

8. Désignation du lauréat- Critères de sélection.

Un jury composé de membres du conseil d'administration choisira dans les propositions formulées 5 modèles qui seront soumis aux choix, par sondage, de tous les membres de notre association.

Le lauréat sera informé par courrier au plus tard le 2 avril 2024. Il s'engage à communiquer à l'organisateur les caractéristiques techniques du fichier envoyé, notamment les informations relatives aux polices, ainsi que les valeurs des couleurs RVB ou autres.

9. Prix et valorisation des lauréats. Un seul choix parmi cette liste :

- Dix séances de cours de piano offertes ou
- Dix séances de cours de guitare offertes ou
- Une guitare classique de qualité pour débutants ou
- Un chèque cadeau de 150€ pour abonnement spectacles à Château Rouge (Annemasse)

10. Droits patrimoniaux.

Le participant accepte de céder à titre exclusif et gratuit les droits patrimoniaux suivants : droit de représentation et droit de reproduction pour la communication directe ou indirecte du logotype au public, quelle que soit la nature du support employé.

11. Modification et acceptation.

L'organisateur du concours se réserve le droit de modifier les modalités de participation au concours ou de l'annuler si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement.